PROCÈS VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 Novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Yves BARRANQUE, Thierry MEUNIER, Benoît GERMAIN, Nathalie FAURÉ, Olivier AMBROSINO, Philippe GOMEZ, Laurent PEYRANNE, Valérie LECOQ, Estelle PEDELOUP

Absents-excusés : Séverine CARRARA, Denis LEZAT, Sylvie DELPRAT

Secrétaire de Séance : Nathalie FAURÉ

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Panneau de signalisation intersection route de la Messie et chemin de Charlane.
- ✓ Schéma de plantations des arbres autour du giratoire sur RD1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

DÉLIBERATION N° 2026/11/03-01 – DEPLACEMENT PANNEAU DE VILLE – IMPLANTATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de déplacer le panneau « BRETX » afin de donner une cohérence au nouvel aménagement structurel de la voirie. L'implantation de nouveaux panneaux de signalisation doivent être mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

Il est proposé comme suit :

- Déplacement du panneau d'entrée de village « BRETX » (RD64b) au niveau de l'impasse Las Pradassos, avant l'entrée de l'impasse.
- Mise en place d'un panneau « Stop » sur le chemin de Charlane à l'intersection de la route de la Messie
- Mise en place d'un panneau « Cédez le passage » rue de la Plano de l'Aoutan à l'intersection du Chemin de Charlane.
- Mise en place d'un panneau « Bretx » sur le chemin de Charlane à l'intersection de la route de Launac (D64).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve les propositions détaillées ci-dessus. Ce nouvel aménagement sera soumis à l'approbation du Conseil Département de la Haute-Garonne – Secteur Routier.

DÉLIBERATION N° 2026/11/03-02 - COÛT SUPPLÉMENTAIRE TRAVAUX GIRATOIRE CHEMIN DE PLU ET CHEMIN DU GRENADIÉ – PURGE ET FONTE ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N°2026/10/06-02

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau devis de l'entreprise EIFFAGE, le coût a été revu à la baisse suite à des négociations concernant les travaux du giratoire sur la RD1 qui devra être supporté par la commune.

En effet, suite à des essais structurels, il est apparu nécessaire de renforcer les fondations avec un système de purge sur le Chemin de Plu et le Chemin du Grenadié.

Les coûts actualisés se répartissent comme suit :

- Chemin de Plu et Chemin du Grenadié ➔ 4 626.16 € HT soit 5 551.39 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le surcoût nécessaire concernant le renforcement des fondations avec un système de purge sur le chemin de Plu et le Chemin du Grenadié et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et l'avenant récapitulatif.

DÉLIBERATION N° 2026/11/03-03 - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2028

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts, issu de l'article 108 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu l'article 1639 A bis du Code général des impôts ;

Considérant que la lutte contre la vacance des logements constitue un enjeu pour la mobilisation du parc immobilier communal ;

Considérant que la commune ne compte pas de logements durablement vacants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De ne pas instituer, sur le territoire de la commune de Bretx, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue à l'article 1406 bis du Code général des impôts,

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux et fiscaux compétents.

DÉLIBERATION N° 2026/11/03-04 - REHABILITATION BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - TIERS LIEU : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment associatif de la commune de Bretx en vue de sa transformation en bibliothèque - médiathèque et tiers-lieu.

Il rappelle que par délibération en date du 6 Mai 2025, le Conseil Municipal a retenu le cabinet d'architecture « Le 23 ARCHITECTURE » pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux précités.

Le rendez-vous programmé avant le Conseil municipal de ce jour avec cabinet d'architecture « Le 23 ARCHITECTURE » n'ayant pas eu lieu en raison de la non finalisation financier du projet.

L'avant-projet définitif finalisé sera présenté et délibéré lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision ultérieurement.

DÉLIBERATION N° 2026/11/03-05 - APPROBATION DE LA PLANTATION DE 10 ARBRES AUTOUR DU GIRATOIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan projeté pour l'implantation de 10 arbres composés de 4 essences, proposées par l'entreprise CAUSSAT, titulaire du marché. Ceux-ci seront positionnés autour du giratoire. Ces essences ont été privilégiées en raison de leur rusticité et leur croissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le choix des essences suivantes et positionnées selon le plan annexé à la présente délibération :

- Érable champêtre
- Févier d'Amérique sans épine
- Poirier d'ornement
- Sophora du Japon

Fin de séance : 23 h 25

Le Maire
Jean-Claude ESPIE

La Secrétaire de séance
Nathalie FAURÉ